



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 77249

Texte de la question

M. Joël Giraud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le problème posé par l'évolution des crédits consacrés à l'enseignement agricole. En effet, la baisse annoncée de 3 % des crédits pour 2006 place les lycées agricoles dans une impasse budgétaire. Suite à cette annonce, le directeur du service régional de la formation et du développement de la région PACA envisage, afin de rester dans les objectifs du ministère, de supprimer à compter de la rentrée 2006 des classes de quatrième et de troisième de l'enseignement agricole public et de bloquer les effectifs des classes de BEPA, en particulier dans les filières de services aux personnes, sur l'ensemble de la région. Cela aurait pour effet de réduire le recrutement à l'entrée de la filière et d'en fragiliser totalement le fonctionnement pour les années à venir. Notre système d'enseignement agricole est considéré comme exemplaire dans l'Europe entière et permet au secteur agricole de disposer des compétences indispensables pour l'adaptation aux évolutions technologiques et sanitaires. Conformément à la tradition et à l'esprit de l'enseignement agricole, les nouveaux programmes de quatrième et troisième, mis en place en 2005, font appel à des méthodes pédagogiques centrées sur la proximité de l'élève avec son territoire et soutenues par des approches pluridisciplinaires faisant le lien entre les matières générales et les matières techniques. Dans un milieu rural où les activités économiques sont rares et peu diversifiées l'originalité de cet enseignement permet une insertion des jeunes, souvent rebutés par l'enseignement général théorique. Un abandon de l'enseignement agricole fragiliserait encore l'économie des zones rurales, où les emplois sont précaires. Il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement sur l'avenir de cette filière de formation.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche est particulièrement attaché aux classes de quatrième et de troisième des établissements de l'enseignement agricole qui constituent un vivier de recrutement et proposent des modalités pédagogiques alliant théorie et pratique, parfaitement adaptées aux élèves en difficulté. Souhaitant préserver cette offre de formation, le ministère de l'agriculture et de la pêche a pris l'engagement de ne pas fermer de classes de quatrième et de troisième de l'enseignement agricole, sauf dans des conditions particulières et justifiées faisant l'objet d'un consensus.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77249

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10076

Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 195